

PROCÈS VERBAL

➤ **Ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté par les membres présents sans modification.

➤ **Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 12 mai 2008**

Monsieur Nicolas Queloz rappelle le contenu de la dernière assemblée générale (mai 2008) et demande l'approbation du procès verbal, qui est accordée par les membres présents sans modification.

➤ **Informations et rapport du Président et du Secrétaire général**

Ces informations couvrent les deux dernières années d'activité de l'association, de mai 2008 à mai 2010.

Monsieur Nicolas Queloz, le président de l'AICLF, remercie Monsieur Mohamed Guedah pour l'organisation du 11^{ème} colloque (Rabat, Maroc) qui fut un franc succès. Il précise qu'un soutien financier a été accordé à Monsieur Guedah pour la réalisation et la publication des actes du colloque.

Dès le printemps 2009, des réflexions et les premières démarches ont été engagées pour l'organisation du 12^{ème} colloque de l'AICLF à Fribourg, du 12 au 14 mai 2010.

En septembre 2009, le président a été invité à représenter l'AICLF à un symposium international organisé en Corée du Sud afin de décrire comment la criminologie peut améliorer la qualité de vie dans la société.

En octobre 2009, le numéro 7 des Échos de l'AICLF présentait les thèmes et les objectifs du colloque à venir. L'appel à communications fut un succès, puisque 130 contributions réparties en 14 ateliers furent acceptées. En avril 2010, un numéro spécial des Échos présentait le programme du colloque.

Monsieur Queloz adresse des remerciements chaleureux aux membres du bureau, dont la collaboration et le soutien ont facilité l'organisation du colloque. Il manifeste également sa reconnaissance au secrétariat du CICC, en mentionnant tout spécialement Madame Martine Giovanola pour son appui et son travail magnifique. Il adresse enfin sa sincère reconnaissance aux membres du comité d'organisation du colloque et aux membres de l'équipe de collaborateurs.

Le secrétaire général, Monsieur Benoit Dupont rappelle que l'AICLF s'est dotée cette année d'un système d'inscription en ligne qui a parfaitement fonctionné. Pour des raisons de coûts, la possibilité d'effectuer le paiement des frais d'inscription en ligne n'a pas été retenue.

➤ **Rapport du trésorier**

Le rapport financier est présenté par le trésorier, Monsieur André Lemaître, et est accepté par les membres présents. André Lemaître fera parvenir à Benoit Dupont, à son retour de Fribourg, le rapport financier consolidé avec ses remarques sur les trois comptes actifs de l'Association, soit celui de la Suisse, de la Belgique et du Québec.

3 grandes remarques sont énoncées à ce propos :

- La comptabilité de l'AICLF se termine à la date du 31 décembre, ce qui entraîne un décalage entre l'état financier et l'état réel de la trésorerie. Les rentrées fluctuantes aux deux ans associées aux inscriptions au colloque complexifient d'autant la présentation des comptes.
- Les frais bancaires associés aux paiements par chèque sont considérables et font perdre beaucoup d'argent à l'AICLF, ce qui explique pourquoi nous encourageons vivement les membres à payer leurs cotisations et frais d'inscription par virement bancaire. Afin de minimiser les frais de change, nous invitons également les membres, dans la mesure du possible, à effectuer leurs paiements dans la monnaie de référence du compte AICLF choisi.
- À la suite du colloque de Fribourg, les réserves financières de l'AICLF seront bonnes pour lui permettre de remplir ses tâches essentielles.

Bertrand Renard demande s'il ne serait pas plus facile de cesser d'accepter les chèques. Nicolas Queloz répond qu'il est difficile de retourner un chèque à son titulaire une fois celui-ci reçu.

Jean-Luc Bacher demande des précisions sur la nature des dépenses qui seront engagées à la suite du colloque. André Lemaître évoque notamment les remboursements des frais de voyage des conférenciers, les factures afférentes à la logistique du colloque (restauration, imprimerie, etc.) qui restent à payer ainsi que la publication des actes qui suivra. Il en profite pour suggérer une formule qui verrait les membres payer leur cotisation seulement les années de colloque, mais pour une période de deux ans.

➤ **Élection des membres du conseil de direction**

Avant de procéder à la nomination du nouvel exécutif, Nicolas Queloz rappelle qu'il a été élu président en 2004 lors du colloque d'Agen. Il a ensuite participé à l'organisation des colloques d'Istanbul (2006) et de Rabat (2008) avant d'offrir d'organiser le colloque 2010 à Fribourg. Il souhaite maintenant passer le flambeau.

Le seul candidat est Benoit Dupont, qui est élu par tous les membres présents.

Afin de maintenir un équilibre géographique, il est souhaitable que le secrétariat de l'AICLF, qui était assuré par Benoit Dupont depuis l'Université de Montréal soit établi en Europe. Monsieur Olivier Ribaux et Madame Manon Jendly, de l'Université de Lausanne, se présentent

respectivement aux fonctions de secrétaire général et de secrétaire générale adjointe de l'AICLF. Ils sont élus par l'ensemble des membres présents.

Le trésorier André Lemaître accepte de renouveler son mandat. Il est élu par l'ensemble des membres.

Les autres membres du conseil de direction sont renouvelés à leur poste. Seule la situation de François Courtine reste à clarifier. Les deux vice-présidents Rodica Stanoiu et Jacques Farsedakis acceptent de prolonger leur mandat de deux ans.

En tant que président sortant, Nicolas Queloz reste membre du conseil de direction.

➤ **Prix Fernand Boulan**

Nicolas Queloz remercie les membres du jury du travail considérable qu'implique la lecture attentive des thèses soumises. Le jury est composé de Candido de Agra, Rosemary Barberet, Marie-Marthe Cousineau, Benoit Dupont, Jacques Farsedakis, André Lemaître et Jean-Louis Loubet del Bayle.

Afin de mieux répartir cette charge de travail, le jury est élargi et deux nouveaux membres acceptent d'y siéger. Il s'agit de Lila Kazemian et de Maurice Cusson.

➤ **Lieu du prochain colloque**

Nicolas Queloz et Benoit Dupont proposent de tenir le 13^{ème} colloque de l'AICLF à Montréal, au Canada en 2012. Cette suggestion est acceptée à l'unanimité.

➤ **Divers**

Nicolas Queloz informe les membres qu'il a été contacté par le président de l'Association internationale des sociologues de langue française, qui souhaite établir des contacts plus réguliers avec l'AICLF.

Par ailleurs, il a aussi reçu un courriel provenant de Madame Muriel Fourassier, une criminologue française. Celle-ci a récemment voyagé en Afrique où elle a rencontré des professionnels travaillant auprès de jeunes délinquants avec des ressources très limitées. Elle aimerait savoir quels soutiens l'AICLF pourrait fournir aux collègues de ces pays. Nicolas Queloz rappelle que l'AICLF n'a pas les moyens financiers pour de tels soutiens et mentionne par exemple les bourses de voyage disponibles auprès de l'Organisation internationale de la francophonie et de l'Agence universitaire de la francophonie.

Clôture de l'assemblée générale de l'AICLF le 13 mai 2010 à 18h30, suite aux remerciements du président, Nicolas Queloz, adressés aux membres présents